



Fiche de données de sécurité

Phénolphtaléine, solution alcoolique 2 %

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit: PHENOLPHTALEINE

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Réactif pour analyse

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF)
Grangeneuve
Rte de Grangeneuve 45
1725 Posieux
iaglaaf@fr.ch
www.laaf.ch

Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'information toxicologique : numéro d'urgence 145 ou +41(0) 44 251 51 51

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer..

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

R10: Inflammable.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.



Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS08

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H350 Peut provoquer le cancer.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3. Composition/Information sur les composants






Caractérisation chimique: Mélange

Composition

- phénolphtaléine
- éthanol
- eau distillée

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.



Composants dangereux:			
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol	 R11  Flam. Liq. 2, H225	50-100%
CAS: 77-09-8 EINECS: 201-004-7	phénolphtaléine	 Carc. Cat. 2 R45;  Xn R62-68 Muta. Cat. 3, Repr. Cat. 3  Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350; Repr. 2, H361f	0.1-2%
SVHC			
77-09-8	phénolphtaléine		

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Indications destinées au médecin:

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 éthanol

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:



Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9. Propriété physique et chimique

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur: Incolore

Odeur:

Genre alcool

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Valeur du pH à 20°C:

7,8

Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

Non déterminé.

Point d'éclair

21°C

Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

Température d'inflammation:

425°C

Température de décomposition:

Non déterminé.

Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure:

3,5 Vol %

Supérieure:

15,0 Vol %



Pression de vapeur à 20°C:	59 hPa
Densité à 20°C:	0,86 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

Teneur en solvants:

Solvants organiques:	83,33 %
Eau:	14.67 %

Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	1200 mg/kg (rat)
------	------	------------------

6 4-17-5 éthanol

Oral	LD50	7060 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	20000 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Pas d'effet d'irritation.

des yeux: Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

12. Informations écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Comportement dans les compartiments de l'environnement:

Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:



Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets



Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage Ainsi, dans chaque

14. Informations relatives au transport

No ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1993
Nom d'expédition des Nations unies ADR· IMDG· IATA	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)
Classe(s) de danger pour le transport ADR  Classe Étiquette	3 Liquides inflammables 3
IMDG, IATA  Class Label	3 Flammable liquids. 3
Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	II
Dangers pour l'environnement: Marine Pollutant:	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler:	Attention: Liquides inflammables. 33



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Grangeneuve
Institut agricole de l'Etat de Fribourg IAG
Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg LIG

Laboratoire agroalimentaire fribourgeois
Freiburgisches Agro-Lebensmittellabor



STS 0287

No EMS:	F-E,S-D
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Code de restriction en tunnels	D/E
"Règlement type" de l'ONU:	UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), 3, II

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS08

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H350 Peut provoquer le cancer.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Prescriptions nationales:

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

77-09-8 phénolphtaléine

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Grangeneuve, janvier 2017

Phénolphtaléine(2).docx



16. Autres Informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
R11 Facilement inflammable.
R45 Peut provoquer le cancer.
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.
R68 Possibilité d'effets irréversibles.

Service établissant la fiche technique: - - -

Contact: - - -

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organization
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
LD50: Lethal dose, 50 percent